



Association
de l'industrie électrique
du Québec

**Mémoire de l'AIEQ au
sujet du plan global en
efficacité énergétique
(PGEÉ) 2003-2006 d'Hydro-
Québec**

**Dossier R-3473-2001
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2003-2006 d'Hydro-Québec**

Présenté à la Régie de l'Énergie

Le 5 février 2003

Préparé par Louis Bolullo, Léonce Fraser, Jacques Marquis et Paul Muller

Table des matières

L'Association de l'industrie électrique du Québec	1
Introduction	1
1- Expérience de quelques États américains en matière d'économie d'énergie	3
1.1- Les obstacles à la mise en valeur du potentiel d'économie d'énergie rentable	5
2- Sensibilisation des consommateurs : un pré-requis au succès en économie d'énergie	7
2.1- Une solution participative pour rendre l'efficacité énergétique plus « efficace »	7
2.2- Le rôle du Ministère des Ressources naturelles	9
2.3- Le cas particulier du programme d'éclairage public, volet feux de circulation	10
3- Gestion du programme des économies d'énergie	11
4- Financement des programmes	12

1 **Présentation de l'Association de l'industrie électrique du Québec**

2
3 L'Association de l'industrie électrique du Québec (l'« AIEQ ») regroupe quelques 140
4 membres corporatifs parmi lesquels on retrouve les principaux manufacturiers et
5 distributeurs d'équipements électriques, les ingénieurs-conseils, les entrepreneurs en
6 électricité, ainsi que diverses institutions d'enseignement, organismes de recherche et
7 entreprises de services reliés au domaine de l'électricité. En excluant Hydro-Québec, les
8 membres de l'Association emploient directement environ 16 000 personnes dans
9 l'industrie électrique; en incluant la société d'État, nos membres comptent près de 40 000
10 employés.

11
12 L'AIEQ a pour mission première de représenter l'industrie électrique du Québec et de
13 voir à la promotion et à la défense des intérêts de ses membres, tout particulièrement dans
14 le cadre de débats de fond susceptibles d'affecter le développement durable de
15 l'électricité ou les intérêts économiques de ses membres.

16
17 L'AIEQ est régie par un Conseil d'administration de 17 membres issus de l'industrie
18 électrique. Son président-directeur général est M. Jacques Marquis. M. Marquis a été
19 spécifiquement mandaté par l'AIEQ pour voir à la préparation et au dépôt du présent
20 Mémoire de preuve et représente l'AIEQ dans le cadre des présentes audiences.

21
22 Pour préparer ce Mémoire et appuyer les constats et conclusions qui y sont énoncés,
23 l'AIEQ a retenu les services d'un consultant, M. Louis Bolullo.

24 25 26 **Introduction**

27
28 Dans la recherche de solutions optimales pour équilibrer en tout temps l'offre aux besoins
29 d'énergie, l'AIEQ est d'avis que les solutions visant à mettre en valeur un potentiel
30 d'économie d'énergie rentable par une utilisation rationnelle de l'énergie devraient être
31 choisies si elles s'avéraient plus économiques que les solutions d'accroissement des
32 approvisionnements.

33
34 Si l'utilisation rationnelle de l'électricité est avant tout une question d'ordre économique,
35 elle est également un atout pour la protection de l'environnement. De plus, à court terme
36 elle permet de tirer au maximum l'avantage que procure au Québec les 165 TWh
37 d'énergie patrimoniale, réduisant de ce fait le plus possible le recours aux nouveaux
38 approvisionnements à coût élevé. À long terme, elle prolonge la période d'utilisation pour
39 le Québec du potentiel hydroélectrique aménageable, vaste mais malgré tout limité,
40 repoussant ainsi le recours à une production d'électricité d'origine fossile.

41
42 Chacun des 16 programmes d'économie d'énergie proposés par le Distributeur développe
43 un coût total en ressource (CTR) positif. Ces programmes constituent donc à nos yeux la
44 meilleure option pour contribuer à l'équilibre énergétique de cette période.

45

1 Par ailleurs, face à une consommation d'électricité au Québec en 2002 de plus de 155
2 milliards de kWh, l'objectif d'économie d'énergie que s'est fixé le Distributeur pour
3 2006 de 750 millions de kWh ou de 0.5% de la consommation peut paraître à première
4 vue modeste. Pour y voir clair, examinons l'expérience de quelques États américains en
5 la matière.
6

1- L'expérience de quelques États américains en matière d'économie d'énergie

Afin de pouvoir juger du réalisme de cet objectif, nous avons cru bon d'aller voir ce qui se passe en matière d'économie d'énergie dans des États avoisinants ou qui nous ressemblent en termes de bas tarifs de l'électricité. Nous avons choisi d'analyser ainsi les efforts effectués dans ces États en matière d'économie d'énergie, les résultats atteints, et surtout les leçons à tirer de leur expérience en ce qui a trait aux contraintes et barrières à surmonter pour avoir un succès durable. Nous présenterons de façon très succincte les expériences réalisées dans certains États voisins du Nord-Est, soit l'État de New York, du Massachusetts et du Vermont, et dans les quatre États du Nord-Ouest soit l'Oregon, l'État de Washington, l'Idaho et le Montana, où le revenu moyen par kWh de 5¢US/kWh ressemble au prix prévalant au Québec.

Aperçu des résultats des programmes d'économie d'énergie mis en œuvre dans certains États américains

	État de New York	Massachusetts	Vermont	États du Nord-Ouest	Hydro-Québec
Ventes d'électricité en TWh (1999)	130	48	5.5	175	155
Revenu moyen en ¢US/kWh (1999)	10.40	9.16	10.28	5.01	3.29
Période	1998-2000	1998-2000	2000-2002	1998-2000	2003-2006
Réduction en GWh réalisée à la 3 ^e année des programmes instaurés.	399	205	104	1200	750
Investissements consentis en millions \$ US au cours de la période.	175	168	14 *	**	155
Période	2001-2006	2003-2007	2003-2005	n.a.	
Réduction additionnelle en GWh projetée à la dernière année.	2229	1844	n.d.	n.d.	
Investissements à consentir au cours de la période.	750	840	50	n.d.	

* Seulement pour 2002

1 ** Il est difficile de comptabiliser les fonds consentis en raison de la multitude
2 d'organismes impliqués dans le financement ainsi que des contributions indirectes
3 notamment par voie de crédit d'impôt. Ces contributions sont importantes. À titre
4 d'exemple, l'Oregon seule y consacre de façon directe \$50 millions par an.

5
6 Sources des données :

- 7 • New-York: Report to the system benefit charge advisory group, initial three year
8 program, January 2002¹
- 9 • Massachusetts: Third annual report on energy efficiency analysis, summer 2002²
- 10 • Vermont: Report and recommendations to the Vermont public Service Board relating
11 to Vermont's energy efficiency utility, may 2002³
- 12 • North West States: State of Oregon energy plan 2003-2005, December 2002⁴
- 13 • Hydro-Québec : Rapport Annuel et PGÉE

14
15
16 Les États du Nord-Est affichent des tarifs plus de deux fois plus élevés que ceux
17 d'Hydro-Québec. Ceci aurait dû, en règle générale, pour un même support financier,
18 dégager des gains significatifs en matière d'économie d'énergie.

19
20 Or, seul le Vermont présente un tel bilan favorable. Ceci peut s'expliquer par la grande
21 sensibilisation de la population de cet État à la protection de l'environnement. Par
22 ailleurs, les efforts très importants effectués par le Massachusetts et l'État de New York,
23 et ce tant par les gouvernements, les distributeurs d'électricité et l'ensemble des agents
24 socio-économique impliqués dans la mise en œuvre des programmes en efficacité
25 énergétique, tardent à porter fruit.

26
27 En ce qui a trait aux États du Nord-Ouest qui présentent des prix de l'électricité
28 semblables à ceux en vigueur au Québec, nous constatons des résultats plus concluants.
29 Mais, là aussi, il faut réaliser qu'ils ont été rendus possibles suite à un important
30 engagement des États ainsi qu'à l'implication d'une foule d'agents socio-économiques
31 sollicités par cette démarche. Il faut de plus prendre en ligne de compte les importantes
32 ressources financières qui ont été engagées dans les programmes mis de l'avant, soit par
33 des contributions des entreprises de distribution d'électricité soit par des allègements
34 fiscaux proposés par les États.

35
36 Au-delà de cet engagement et de ce support financier, il ne faut pas négliger, dans ces
37 territoires, l'impact des graves pénuries d'électricité qui ont eu cours en 2000 et 2001 sur
38 la sensibilisation de la population. Ces pénuries ont intensifié la réponse des
39 consommateurs aux nombreux programmes qui leur ont été proposés.

40
41 À la lumière de ces expériences et des facteurs qui ont conditionné leur succès, et compte
42 tenu :

¹ www.nyserda.org/02sbcreport

² www.state.ma.us/doer

³ www.state.vt.us/psd

⁴ www.energy.state.or.us

1
2 1- Du faible niveau des tarifs qui prévaut au Québec, et qui limite l'intérêt économique
3 de certaines mesures en économie d'énergie.

4
5 2- Du fait, largement documenté à l'occasion des séances d'information tenues au
6 printemps 2002 sur cette question, que le potentiel d'économie d'énergie a déjà été
7 écrémé au cours des 25 dernières années suite aux nombreux programmes en
8 économie d'énergie mis de l'avant par les gouvernements, Hydro-Québec et ses
9 partenaires dans la réalisation de ces programmes et la réaction générale des
10 consommateurs au relèvement des prix de l'énergie.

11
12 3- Du constat, au cours des dernières années, d'un fléchissement marqué du taux
13 d'adhésion à des initiatives en économie d'énergie.

14
15 4- D'un ralentissement sinon d'un arrêt des efforts de sensibilisation à l'intérêt
16 économique que présentent certaines mesures d'économie d'énergie, ainsi que d'un
17 faible niveau d'aide financière pour supporter ces initiatives.

18
19 L'objectif d'économie d'énergie de 750 millions de kWh proposé par le Distributeur à
20 l'horizon 2006 suite à une injection globale de fonds de \$233 millions (\$155 millions US)
21 est acceptable. Cet objectif est d'ailleurs dans l'ordre de grandeur des résultats moyens
22 atteints chez nos voisins du sud.

23
24 À ce stade-ci, ce qui importe pour l'AIEQ, c'est le redémarrage bien structuré des
25 activités en matière d'économie d'énergie et la ferme volonté d'atteindre les meilleurs
26 résultats le plus tôt possible.

27
28 Il faut, en effet, réaliser que le potentiel d'économie d'énergie rentable sur un horizon de
29 5 ans est vaste et a été évalué au minimum à 8500 millions de kWh.

30
31 **Compte tenu du redémarrage des activités en économie d'énergie à Hydro-Québec,**
32 **l'AIEQ recommande donc à la Régie de retenir, à l'horizon 2006, la cible en**
33 **économie d'énergie de 750 millions de kWh proposé par le Distributeur.**

34
35 **Au fur et mesure que se déploieront les programmes et que les réactions du marché**
36 **se feront sentir, des ajustements devraient être proposés par le Distributeur pour**
37 **tenter de réaliser le plus rapidement possible la majeure partie du potentiel**
38 **économique inexploité.**

39
40
41 1.1- Les obstacles à la mise en valeur du potentiel d'économie d'énergie rentable

42
43 La décision de souscrire à des mesures d'économie d'énergie, même rentables, dépasse la
44 seule rationalité économique. Plusieurs freins à la décision d'aller de l'avant sont reliés
45 au manque de connaissance ou de compréhension du produit ou de la mesure qui entraîne
46 des économies d'énergie. D'autres ont trait au manque d'intérêt ou à des échelles de

1 valeurs qui n'accordent que peu d'importance aux économies d'énergie et qui
2 privilégient, comme le constate le Distributeur dans ses sondages de la clientèle
3 résidentielle, le confort.

4
5 Certaines autres barrières sont attribuables aux produits économiseurs d'énergie, envers
6 lesquels les consommateurs éprouvent des doutes quant à la performance ou encore qui
7 ne sont pas connus ni privilégiés par les corps de métiers qui habituellement les installent
8 ou les vendent.

9
10 Enfin, l'investissement initial nécessaire pour faire des gains monétaires par la suite peut,
11 pour des raisons budgétaires, empêcher des initiatives rentables de trouver preneur. Pour
12 les industriels, ceci se traduit par une exigence d'un retour sur investissement d'environ 1
13 an.

14
15 Ces constats sont appuyés par plusieurs sondages qu'effectuent régulièrement les
16 instances responsables de l'implantation des mesures d'économies d'énergie, y compris
17 par Hydro-Québec Distribution. Nous avons recueilli lors de notre examen de
18 l'expérience américaine le résultat de sondages récents effectués par l'État de New York
19 et celui du Massachusetts.

20
21

État de New York — Principales contraintes à l'efficacité énergétique
--

Low awareness and understanding of energy efficiency products and services.
Higher initial cost to purchase energy efficiency products and services.
Perceived or actual higher costs for maintaining energy efficient products or equipment.
Lack of infrastructure of qualified energy efficiency service professionals.
Low stocking, promotion, and availability of energy efficiency products and services.
Lack of credible information on the savings that can accrue from energy efficiency products and services.
Reluctance to try new technologies.
Perception of poor performance of energy efficient products.
Perceived or actual risk associated with new energy efficiency products and services.
Energy efficiency conflicts with other important product design criteria.

22 Source: Report to the system benefit charge advisory group, initial three-year program,
23 January 2002⁵

24
25

État du Massachusetts — Principales contraintes à l'efficacité énergétique

Indisponibilité ou manque de connaissance des nouveaux équipements économiseurs d'énergie.
Performance des équipements perçue comme douteuse.
Entrepreneurs peu confiants ou peu enthousiastes face aux initiatives en économie d'énergie.
Incompréhension de l'utilisation finale de l'électricité et des coûts des usages.

⁵ www.nyserda.org/02sbcreport

Manque d'intérêt pour l'acquisition de nouveaux équipements.

Problème budgétaire ou de financement relié à l'acquisition d'équipement ou l'implantation de mesures en économie d'énergie.

1 Source: The remaining electric energy efficiency opportunities in Massachusetts, DOER,
2 June 7, 2001⁶

3
4
5 Au-delà de ces obstacles, qui nécessiteront en soi des efforts importants pour être
6 surmontés, il faut également réaliser que les résultats en économie d'énergie sont le fruit
7 d'une multitude de comportements et de gestes posés par une multitude d'agents
8 décideurs. On ne peut qu'inciter ces décideurs à aller de l'avant; on ne peut pas les
9 contraindre.

10 11 12 **2- La sensibilisation des consommateurs : un pré-requis au succès en** 13 **économie d'énergie**

14
15 L'AIEQ est d'avis que des efforts importants de sensibilisation des consommateurs
16 devront être consacrés pour valoriser à leurs yeux l'utilisation rationnelle de l'énergie et
17 rectifier certains comportements récents si l'on veut réaliser le maximum du potentiel des
18 économies d'énergie le plus rapidement possible.

19
20 Pour implanter avec succès les programmes qu'Hydro-Québec a conçus, il faudra au
21 préalable conscientiser les différentes catégories de clientèle aux avantages que
22 représente pour elles une utilisation judicieuse et rentable de l'énergie. Cet impératif est
23 d'ailleurs reconnu par le Distributeur : « Pour inciter les clients à intensifier leurs efforts
24 en économie d'énergie et à faire des choix éclairés, il faudra, au moins pour quelques
25 années investir de façon relativement importante en information sur les bénéfices
26 collectifs et la nécessité d'agir »⁷. Un budget en communication de 5.6 \$ millions est
27 prévu à cet effet pour les trois prochaines années.

28 29 2.1- Une solution participative pour rendre l'efficacité énergétique plus « efficace »

30
31 Dans le dossier de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec Distribution ne devrait pas
32 prendre la responsabilité de ce dossier seule. L'efficacité énergétique, ce n'est pas comme
33 construire une nouvelle centrale de production d'électricité ou ajouter des kilomètres de
34 lignes pour transporter et distribuer cette électricité. L'efficacité énergétique est un projet
35 hautement collectif et devrait donc être planifié et géré en conséquence.

36
37 HQ-D devrait donc prévoir une participation formelle et concrète des intervenants
38 impliqués dans ce dossier, des forces vives du milieu communautaire, de ceux qui sont
39 près des clientèles visées. Ainsi, plutôt que de mettre l'emphase sur divers moyens
40 essentiellement de publicité, HQ-D doit prévoir une place à ces groupes en amont et
41 pendant le déploiement des programmes, afin qu'ils participent à la sensibilisation et à

⁶ www.state.ma.us/doer

⁷ HQD-1, document 1, p.45

1 l'éducation et facilitent par la suite la mise en œuvre des programmes. Chaque groupe et
2 organisme aurait un rôle, des responsabilités, des cibles et une obligation de résultats qui
3 seraient clairement identifiés à l'intérieur d'ententes de partenariat.

4
5 Cette formule participative a plusieurs conséquences positives puisqu'elle :

- 6 • évite de faire porter sur HQ-D uniquement le fardeau de l'efficacité énergétique;
- 7 • donne une place réelle et des responsabilités concrètes aux organismes impliqués;
- 8 • permet l'utilisation des réseaux formels et informels des organismes du milieu;
- 9 • accentue la probabilité de pénétration des différents mécanismes et outils de
10 sensibilisation mis sur pied;
- 11 • force une harmonisation plus grande entre les différentes activités des organismes
12 impliqués et celles d'HQ-D, au bénéfice des clientèles visées;
- 13 • est facile d'intégration et faciliterait l'atteinte des résultats.

14
15 Dans son mémoire qu'elle soumettait à la Régie sur le plan d'approvisionnement
16 d'Hydro-Québec 2002-2011 (R-3470-2001) l'AIEQ déclarait « Qu'à l'issue du débat
17 entourant le PGEÉ, elle entendait participer activement à la mise en place des moyens
18 nécessaires à la réalisation des économies d'énergie convenues »⁸. Dans cette optique,
19 une fois que le PGEÉ aura été adopté par la Régie, l'AIEQ, entend soumettre à Hydro-
20 Québec un plan d'action qui vise à sensibiliser ses membres aux questions d'économie
21 d'énergie et à les inciter à souscrire aux programmes qui les concernent.

22
23
24
25 Ce plan d'action s'articulera autour de quatre volets :

- 26
27 1- Faire connaître à ses membres la teneur des programmes et l'intérêt qu'ils
28 représentent pour eux. À ce titre, consacrer au cours de 2003 une place de choix aux
29 économies d'énergie dans chaque numéro de la revue trimestrielle de l'AIEQ.
- 30
31 2- En collaboration avec Hydro-Québec, procéder à un envoi personnalisé à chaque
32 membre de l'association d'informations détaillées sur chaque programme qui lui est
33 pertinent.
- 34
35 3- En collaboration avec Hydro-Québec, effectuer le suivi de quelques expériences-type
36 réalisées par certains membres et en diffuser les résultats.
- 37
38 4- Organiser en collaboration avec Hydro-Québec des séances d'informations et de
39 formation auprès de ses membres.

40
41 L'atteinte de l'objectif, voire son dépassement sera d'autant facilité par l'engagement du
42 plus grand nombre d'associations intéressées par la question des économies d'énergie,
43 agissant comme courroie de transmission et de promoteur entre Hydro-Québec et les
44 différentes catégories de sa clientèle.

⁸ Mémoire AIEQ, 19 mars 2002, section 2.10, p. 15

1
2 **L'AIEQ recommande que la Régie de l'Énergie demande à ce que qu'Hydro-**
3 **Québec Distribution développe et finance une formule participative pour que les**
4 **programmes prévus puissent bénéficier de l'expertise des organismes du milieu par**
5 **le biais de formule de partenariat afin de faciliter l'implantation, au besoin avec les**
6 **intervenants pertinents les programmes d'efficacité énergétique.**
7
8

9 2.2- Le rôle du Ministère des Ressources naturelles
10

11 Plusieurs mesures ayant trait en particulier à l'amélioration de l'enveloppe thermique des
12 bâtiments concernent entre autres les secteurs public et parapublic. Il est clair qu'un
13 engagement ferme du gouvernement à procéder aux améliorations requises non
14 seulement contribuerait à utiliser dans ses édifices l'énergie de façon rentable et
15 judicieuse, mais servirait également d'exemple à suivre pour les autres secteurs.
16

17 Il faut réaliser que la consommation énergétique du parc immobilier des institutions
18 publiques a considérablement diminué au cours des dix dernières années suite aux efforts
19 des gestionnaires pour optimiser l'utilisation énergétique des bâtiments. Il reste cependant
20 encore un potentiel économique à réaliser, mais sa mise en valeur se bute à certaines
21 contraintes bien particulières à ce secteur.
22

23 Comme première étape à l'engagement du gouvernement à établir un plan d'amélioration
24 du parc immobilier des institutions publiques, il serait nécessaire au cours des deux
25 prochaines années de dresser pour chaque établissement un bilan des améliorations
26 spécifiques à apporter aux bâtiments ainsi qu'une évaluation des budgets requis et des
27 stratégies de financement nécessaires à leur réalisation. Ceci permettrait au gouvernement
28 en 2005 d'émettre un plan d'action et d'autoriser les budgets en conséquence.
29

30 Hydro-Québec devrait bénéficier pour cette étape de l'expertise et la connaissance de ce
31 secteur de l'association des gestionnaires des parcs immobiliers institutionnels (AGPI) et
32 de concert avec cette association de trouver les meilleures façons de mettre en valeur le
33 potentiel d'économie d'énergie rentable.
34
35

36 **L'AIEQ recommande donc que la Régie adresse un avis au gouvernement dans ce**
37 **sens et tout particulièrement au MRN pour qu'il parraine et coordonne l'action**
38 **auprès des différents ministères.**
39

40 Par la même occasion, le gouvernement pourrait inciter les municipalités à faire de
41 même.
42

1 2.3- Le cas particulier du programme d'éclairage public, volet feux de circulation

2
3 Voici un programme qui s'adresse aux municipalités et qui pourrait engendrer des
4 résultats rapides et rentables. L'AIEQ estime que les objectifs visés par le Distributeur
5 sont fort timides et propose ici une bonification du programme.

6
7 Le Distributeur en effet « prévoit le remplacement de quelque 20 000 ampoules à
8 incandescence par des diodes sur un horizon de 3 ans (5 300 systèmes) soit 17% du
9 potentiel évalué pour la période 2004-2008 »⁹.

10
11 Le Distributeur invoque la contrainte du financement qui empêcherait les municipalités
12 de remplacer toutes les ampoules à incandescence à l'intérieur de 2 ans, soit à la fin de
13 leur durée de vie¹⁰.

14
15 Par ailleurs, après avoir évalué que le remplacement de toutes les ampoules était
16 globalement rentable, le Distributeur estime que le PRI dans ce cas s'établit à 4 ans¹¹.

17
18 Ici nous avons affaire à un cas idéal puisqu'il est directement possible de confronter le
19 coût des économies d'énergie avec les bénéfices qu'il engendre. De plus, la facturation de
20 cet usage est faite de façon distincte puisqu'en règle générale la consommation d'énergie
21 n'est pas mesurée, mais plutôt calculée en multipliant la puissance raccordée par un
22 certain nombre d'heures d'utilisation mensuelle (Règlement tarifaire, règlement 283 et
23 suivant)

24
25 Pour exploiter le plus rapidement possible le potentiel d'économie d'énergie rentable
26 qu'entraînerait le remplacement des lampes à incandescence par des diodes, il serait alors
27 indiqué de concevoir un programme de financement où l'investissement différentiel entre
28 le coût d'une diode et celui d'une ampoule à incandescence serait entièrement financé à
29 même le revenu additionnel procuré par le différentiel de puissance entre une ampoule à
30 incandescence et une diode. La période de remboursement s'échelonnerait sur 4 ans selon
31 l'évaluation du PRI.

32
33 Ce financement pourrait être assuré soit par Hydro-Québec Distribution même ou encore
34 par une institution financière. Une somme d'environ 20 millions \$ étalée sur 2 ans serait
35 nécessaire pour remplacer à la fin de leur durée de vie les 120 000 ou 160 000 ampoules à
36 incandescence restantes.

37
38 Le plein effet des économies d'énergie se ferait sentir dès 2005 et l'envergure des
39 économies passerait de 10 GWh à 50-60 GWh.

40
41 Aucun déboursé net, comme celui prévu de 25\$ par ampoule à incandescence remplacée,
42 ne serait nécessaire.

⁹ HDQ-2, document 6, p. 11

¹⁰ HDQ-2, document 6, p.11

¹¹ HQD-3, document 1-1, p.52

1 La Régie par ailleurs devrait permettre à Hydro-Québec Distribution de facturer les feux
2 de circulation sur la base de la puissance des lampes à incandescence remplacées et ce
3 pour une période de temps nécessaire pour assurer le remboursement complet du
4 financement initial, soit environ 4 ans.

5
6 **L'AIEQ recommande donc que le programme concernant les feux de circulation**
7 **proposé par le Distributeur soit revu et modifié pour offrir aux municipalités un**
8 **programme de financement qui ne leur occasionnerait pas de sorties de fonds**
9 **supplémentaires par rapport au statu quo.**

10
11 **En parallèle, l'AIEQ recommande que la Régie accepte de modifier le règlement**
12 **tarifaire pour permettre à Hydro-Québec Distribution de récupérer les sommes**
13 **investies dans ce programme en facturant les feux de circulation sur la base de la**
14 **puissance des lampes à incandescence remplacées et ce, pour une période de temps**
15 **qu'il faudra préciser suite aux analyses budgétaires fournies par le Distributeur.**

16
17 Compte tenu que ce programme sera complètement autofinancé, il ne serait plus question
18 dans ce cas de frais reportés.

21 **3- La gestion du programme des économies d'énergie**

22
23 **Afin d'exercer une gestion efficace, responsable et redevable de PGEÉ, il était**
24 **impératif de confier cette activité à une unité administrative entièrement dédiée à**
25 **cette fonction. L'AIEQ se réjouit de l'annonce récente faite par Hydro-Québec de la**
26 **création de la nouvelle direction responsable des économies d'énergie.**

27
28 Cette structure permanente sera mieux en mesure d'organiser le plan d'action nécessaire
29 à la mise en œuvre des programmes en économie d'énergie, d'effectuer régulièrement un
30 suivi rigoureux des résultats, d'apporter les modifications nécessaires en cours de route et
31 finalement de répondre des résultats.

32
33 Cette structure assurera également une pérennité à l'action d'Hydro-Québec en économie
34 d'énergie. Cet élément de continuité est dans ce domaine une nécessité absolue, puisque
35 plus que pour toute autre activité cette continuité assure de conserver un élan
36 indispensable aux modifications des valeurs et des comportements souvent très lentes à se
37 produire.

38
39 Cette structure permanente permettra également de conserver une banque de données sur
40 les caractéristiques de consommation de presque chaque client, données recueillies à
41 l'occasion des analyses énergétiques qui seront effectuées dans le cadre du PGEÉ. Ces
42 données s'avéreront très précieuses pour les ajustements éventuels et les phases
43 subséquentes.

44
45 **L'AIEQ accorde également une grande importance à un suivi régulier et rigoureux**
46 **des programmes.**

1
2 Une quantification la plus précise possible des résultats telle que proposée par le
3 Distributeur, tant dans les fiches détaillées de chaque programme que dans les tableaux
4 que l'on retrouve en pages 25-27-29-30-35-36-38-40 et 43 à 50 de HQD-3, document 1.1
5 qui établissent les paramètres et hypothèses de départ, nous semble acceptable. Il en va de
6 même du contrôle des dépenses à l'intérieur des budgets autorisés.

7
8 Un suivi annuel auprès de la Régie permettra d'ajuster le programme d'action tant du
9 point de vue des objectifs d'économie d'énergie que des autorisations budgétaires
10 nécessaires à leur réalisation.

11 12 13 **4- Le financement des programmes**

14
15 Hydro-Québec Distribution requerra pour réaliser ces programmes des investissements de
16 121 millions \$ constants de 2002 (109 millions \$ directement pour HQD et 12 millions \$
17 destinés à l'AEE) au cours de la période 2003-2005¹².

18
19 **En premier lieu, l'AIEQ recommande que le PGEÉ soit géré comme un projet.**

20
21 À ce titre toutes dépenses afférentes à ce plan devraient être comptabilisées séparément
22 des autres activités du Distributeur. Ceci permettra une transparence des coûts et
23 facilitera la reddition des comptes.

24
25 En corollaire, l'AIEQ s'est toujours montrée réfractaire au concept du *cost plus* car il
26 incite les gestionnaires à relâcher le contrôle des coûts afin de maximiser le rendement.

27
28 **L'AIEQ préconise plutôt une reconnaissance des coûts en fonction des résultats**
29 **obtenus. Dans cette optique, nous recommandons que le Distributeur comptabilise**
30 **les coûts dans un compte de frais reportés pendant les 3 années du PGEÉ et d'y**
31 **ajouter un rendement similaire à celui autorisé par la Régie dans la cause R3492.**

32
33 **Au terme de cette période, nous recommandons que la Régie reconnaisse ces coûts à**
34 **condition que les résultats atteints en économie d'énergie atteignent au minimum 75**
35 **% des objectifs fixés par le plan et à condition qu'il n'y ait pas de dépassement des**
36 **budgets autorisés. Si les résultats sont inférieurs à 75% de l'objectif fixé, la**
37 **reconnaissance des coûts ne s'effectuera qu'au moment où ce seuil sera atteint.**
38 **Aucun rendement sur les sommes investies au terme de la 3^e année ne sera autorisé.**

39
40 **Pour financer le PGEÉ, nous recommandons à la Régie, plutôt que procéder à une**
41 **hausse des tarifs pour combler les revenus requis comme le suggère le Distributeur,**
42 **d'ajouter plutôt à la tarification en vigueur au terme de la période couverte par le**
43 **PGEÉ, soit en 2007, une prime forfaitaire sur chaque kWh vendu qui couvrirait**
44 **l'ensemble des coûts encourus par ce plan.**

12 HQD-1, document 1, p.5

1 À titre d'exemple, si les coûts exprimés en dollars courants de ce plan devaient s'établir à
2 150 millions \$, une prime forfaitaire à titre d'économie d'énergie d'environ 0.1¢/kWh
3 serait ajoutée à la facture de chaque client en 2007 pour défrayer le PGEÉ 2003-2006.
4 Cette pratique n'est pas nouvelle puisqu'on la retrouve dans près de la moitié des États
5 américains. Elle a l'avantage d'éviter l'inter-financement entre les activités courantes du
6 Distributeur et les programmes d'économie d'énergie. Elle permet ainsi une transparence
7 des coûts au niveau des consommateurs et entraîne de ce fait même un incitatif
8 additionnel aux non-participants à s'engager dans une utilisation judicieuse de
9 l'électricité.

10

11

12

13 2003-02-05 Mémoire EÉ v5.doc

14